

M. le docteur Séverin LACHAPPELLE, médecin du dispensaire des Enfants à l'hôpital Notre-Dame, ayant bien voulu nous promettre une collaboration assidue, nous serons en mesure de donner de temps à autre à nos lecteurs une *Revue* originale de pédiatrie dont ils ne manqueront pas d'apprécier toute la valeur et tout le mérite.

De son côté, M. le docteur BRENNAN, secrétaire de la rédaction et médecin du Dispensaire de gynécologie à la Maternité, s'est chargé d'une *Revue* trimestrielle de gynécologie, ce qui nous permettra de consacrer plus d'espace à la reproduction d'obstétrique.

Considérant que la clinique doit être regardée comme la base de la médecine pratique, nous nous proposons de donner dorénavant plus de place aux leçons cliniques, non seulement à celles qui se donnent dans les hôpitaux, mais encore aux notes de clinique courante recueillies dans la pratique de tout médecin qui voudra bien nous les communiquer. Il y a là, ce nous semble, un vaste champ à cultiver. Beaucoup de cas, d'observations originales, de renseignements pratiques, etc., sont perdus pour la profession en général, parce que le médecin traitant n'a pas songé à en prendre note ou, l'ayant fait, n'ose pas les livrer à la publicité. Un peu plus de confiance en leurs propres ressources, un peu plus d'amour-propre, et il n'en faut pas plus à beaucoup de médecins pour se rendre utiles à leurs confrères, en leur faisant part des résultats de leur expérience.

Ainsi préparés et organisés, nous entrons dans 1889 avec toute la confiance possible et surtout avec le plus vif désir de consacrer au succès de l'UNION MÉDICALE, ainsi qu'aux intérêts de la profession, tout ce que nous possédons d'énergie et de bonne volonté.

---

### Remplacement d'un médecin par son confrère.

---

On nous a plus d'une fois demandé quelles pouvaient être les conditions de remplacement d'un médecin par son confrère. Cette question, toujours très délicate, par le fait même qu'elle a trait à des intérêts pécuniaires, est très judicieusement résolue, à notre sens, par un correspondant du *Concours médical*. Nous livrons cette solution à l'examen attentif de nos lecteurs, nous avouant, à part nous, qu'ils ne sont pas très rares les confrères qui ignorent ces choses :

“ 1o *Pour la clientèle ordinaire.*—Le médecin ne doit rien à son remplaçant. Il s'agit, d'ailleurs, d'un service rendu à charge de revanche. On suppose aussi que le remplaçant soit dans de bons termes avec le remplacé. Le remplaçant prend sur son temps, mais il fait office de bon confrère, et ne peut que gagner, soit à voir beaucoup de malades, soit à être connu des familles